



Bureau des
régimes de retraite
de Montréal

**LA COMMISSION
DE LA CAISSE COMMUNE
RÉGIMES DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Rapport
annuel

2025



Table des matières

Faits saillants	4
Message du Président.....	5
Les placements.....	6
A) POLITIQUE DE PLACEMENT	6
B) CIBLES ET INDICES DE RÉFÉRENCE.....	7
C) VALEUR MARCHANDE.....	7
D) POSITIONNEMENT À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE CLASSE D'ACTIF	8
Les rendements	11
A) PAR CLASSE D'ACTIF	11
B) HISTORIQUE	11
C) ÉVOLUTION DE L'AVOIR.....	12
D) CROISSANCE DE L'ACTIF	12
Rapport de l'auditeur et états financiers.....	13
Sommaires pour les six régimes de retraite.....	38
A) ÉVOLUTION DU PLACEMENT DE LA CAISSE COMMUNE	38
B) SITUATION FINANCIÈRE	40
C) ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	42
La Caisse commune	44
A) CONSTITUTION, MISSION ET MANDAT.....	44
B) ORGANIGRAMME	44
C) ADMINISTRATION.....	45
D) GESTION FINANCIÈRE	45
Gestionnaires	46

Faits saillants

EN 2025, LES MARCHÉS FINANCIERS ont évolué dans un environnement plutôt volatile, malgré une normalisation graduelle des conditions monétaires et une croissance économique mondiale plus modérée. Après deux années consécutives de rendements élevés sur les marchés boursiers nord-américains, l'année a été caractérisée par une dispersion accrue des performances entre les régions et les classes d'actifs.

L'économie américaine a continué d'afficher une résilience notable, soutenue par une consommation encore robuste et un marché du travail demeurant solide, bien que certains indicateurs aient montré des signes de ralentissement en cours d'année. Les attentes entourant l'intelligence artificielle ont continué d'influencer les marchés, mais dans un contexte de valorisations plus exigeantes et d'une sélectivité accrue de la part des investisseurs.

Les marchés boursiers américains ont enregistré une performance positive, bien qu'inférieure à celle observée en 2024. Le leadership boursier s'est graduellement élargi au-delà des grandes capitalisations technologiques, bénéficiant davantage aux secteurs cycliques et aux entreprises de taille moyenne. La concentration du marché demeure néanmoins un enjeu suivi de près.

Le marché obligataire canadien (FTSE/TMX) a poursuivi son redressement en 2025 avec un rendement positif, profitant d'un environnement de taux d'intérêt plus stable et d'un portage attractif. Les segments à court et à moyen terme ont offert un meilleur rendement ajusté au risque, tandis que la portion à long terme est demeurée plus sensible aux anticipations de politique monétaire et d'inflation.

Le marché des actions canadiennes a affiché une très bonne performance, soutenue notamment par les secteurs des financières, des matériaux et de la consommation discrétionnaire. À l'international, les marchés développés hors de l'Amérique du Nord ont enregistré des rendements plus modestes, reflétant une reprise économique inégale en Europe et en Asie. Les marchés émergents ont, pour leur part, bénéficié d'un contexte plus favorable, notamment grâce à l'amélioration des conditions financières mondiales et à la stabilisation de certaines économies clés.

Dans ce contexte, le portefeuille de la Caisse commune a généré un rendement positif de 10,0 % en 2025. Le portefeuille de revenu fixe a contribué de manière stable à la performance globale, tandis que les portefeuilles d'actions canadiennes et étrangères ont offert des rendements différenciés selon les régions. Les placements alternatifs ont continué de jouer leur rôle de diversification, avec une contribution soutenue provenant des infrastructures et des stratégies à rendement absolu.

Message du Président

AVEC UN RENDEMENT DE 10,0 % EN 2025, la Caisse commune a livré une excellente performance financière, illustrant la solidité de son modèle de placement dans un contexte de marchés marqués par une volatilité persistante. L'actif net attribuable aux détenteurs d'unités s'est établi à 11,56 G\$, comparativement à 10,92 G\$ à la fin de l'exercice précédent. Les activités de placement ont généré une augmentation de l'actif net de 1,03 G\$, résultat d'une diversification disciplinée des portefeuilles et d'une gestion prudente des risques. Cette approche a permis d'absorber des retraits nets de 382 M\$ tout en maintenant une situation financière et des liquidités solides.

Parallèlement à ces résultats financiers, la Caisse a poursuivi la réalisation de ses objectifs stratégiques. Elle a notamment continué ses travaux liés au projet de gestion interne visant à rapatrier, sous son contrôle direct, une partie des investissements. Elle a également accompagné les commissions des régimes de retraite dans la mise à jour de leurs politiques de placement, afin de les appuyer dans la détermination d'une répartition d'actifs optimale pour chacun des volets, en tenant compte des engagements des régimes, de leurs objectifs à long terme et de leur tolérance au risque.

Ces travaux collectifs ont aussi permis d'amorcer la réflexion et la mise en place d'un dispositif de transition vers les nouvelles cibles stratégiques, incluant la réallocation des actifs entre les différents volets, l'implantation graduelle des changements à compter de 2027, la poursuite du déploiement en infrastructures et en placements privés, ainsi que l'utilisation judicieuse du levier.

Grâce à l'ensemble de ces initiatives stratégiques mises en œuvre par la Commission de la caisse commune, la Caisse est aujourd'hui en excellente position pour poursuivre sa croissance et livrer à ses déposants des résultats de placement appréciables, contribuant directement au maintien et à l'amélioration de la santé financière de leurs régimes.

À titre de Président de la Commission, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des fiduciaires qui siègent à la Commission de la caisse commune. Votre dévouement et votre expertise sont essentiels à notre succès, et la satisfaction découlant de nos avancées et réalisations est palpable à chaque rencontre.

Je souhaite également remercier personnellement l'équipe de gestion en placement de la Ville, le Bureau des régimes de retraite et la division de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite pour leur soutien indéfectible. Votre travail acharné et votre engagement sont grandement appréciés.

Enfin, je tiens à remercier nos six commissions de régimes de retraite pour leur confiance continue dans la gestion de la Caisse et de ses placements. Votre appui actuel et futur est primordial pour l'avancement de nos projets et pour assurer notre succès à long terme.

2026 s'annonce comme une année remplie de défis, et nous sommes prêts à les relever ensemble. Grâce à votre soutien continu, nous sommes bien positionnés pour atteindre nos objectifs et assurer la pérennité de notre Caisse commune.

Le Président,

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard Audet'.

Richard Audet



Les placements

A) POLITIQUE DE PLACEMENT

Les avoirs de la Caisse commune ont été investis selon la politique de placement adoptée par chacune des commissions des régimes de retraite qui conservent des éléments de leur actif dans la Caisse commune. Cette politique est révisée régulièrement. La politique en vigueur comporte, entre autres, les paramètres suivants :

Énoncé de principe

- Maximiser le rendement à long terme, tout en maintenant le degré de risque au niveau jugé approprié.
- Viser des résultats supérieurs à la moyenne, tout en évitant de compromettre l'équilibre actuariel.

Objectif à long terme

- Rendement annuel total au moins égal au pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, plus 3,75 %.

Objectif à moyen terme

- Rendement au-dessus de la cible sur une période mobile de quatre ans.

Répartition des actifs de la Caisse commune

Dans le but d'augmenter le rendement, la composition du portefeuille de l'ensemble de la Caisse commune pourra varier. Toutefois, le pourcentage de la valeur marchande de chaque catégorie d'actifs dans lesquels des placements sont effectués devra se situer à l'intérieur des balises globales suivantes :

Classe d'actif	Répartition minimale	Répartition cible	Répartition maximale
Marché monétaire	0 %	2 %	10 %
Revenus fixes	23 %	29 %	35 %
Actions			
• canadiennes	5 %	10 %	15 %
• étrangères	28 %	34 %	40 %
Produits alternatifs	10 %	25 %	35 % ¹
Total		100 %	

¹ 40 % si dû à la baisse des revenus fixes et/ou des actions.

B) CIBLES ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Composition du portefeuille de référence :

- 2 % FTSE/TMX – Bons du Trésor 91 jours
- 29 % FTSE/TMX Universel
- 10 % S&P/TSX Composé
- 34 % MSCI ACWI (\$ CAD)
- 25 % Indice sur mesure ¹

¹ 45 % FTSE/TMX Bons du Trésor 91 jrs + 3,75 %, 20 % FTSE/TMX Canada Univers Soc., 20 % FTSE EPRA/NARAIT Dév., 15 % DJ Brookfield Global Infrastructure

C) VALEUR MARCHANDE

La répartition des placements de la Caisse commune se détaille comme suit au 31 décembre 2025 :

(En millions de \$)	2025	2024
Encaisse et effets à court terme ¹	227,1	300,9
Revenus fixes	3 409,1	3 118,2
Actions canadiennes	1 214,5	1 102,4
Actions étrangères	3 932,3	3 690,8
Produits alternatifs ²	2 786,4	2 714,2
Total	11 569,4	10 926,5

La valeur marchande des placements est établie à la juste valeur.

¹ Comprend l'encaisse et les effets à court terme gérés à l'interne.

² Des instruments financiers dérivés sur devises sont détenus dans certains mandats de produits alternatifs.



D) POSITIONNEMENT À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE CLASSE D'ACTIF

Encaisse et effets à court terme

Une allocation de 2 % des actifs de la Caisse commune est prévue au portefeuille cible qui sert essentiellement à fournir la liquidité nécessaire au paiement des rentes, honorer les appels de capitaux et faciliter le rééquilibrage. Au 31 décembre 2025, l'équipe interne gérait 227,0 M\$ de placements sur le marché monétaire et l'ensemble des gestionnaires externes en détenait 124,0 M\$.

Revenus fixes

Cette classe d'actif est composée de :

Obligations canadiennes

Le portefeuille d'obligations canadiennes est la pierre d'assise de la Caisse commune qui doit générer des revenus stables et prévisibles. De plus, une stratégie « dynamique » de la gestion du risque de taux d'intérêt est en place. La structure de gestion des obligations canadiennes est composée de trois mandats spécialisés: un mandat de gestion active en obligations de sociétés et deux mandats de gestion passive en obligations gouvernementales canadiennes.

Autres revenus fixes

Dans le but de diversifier le portefeuille obligataire et d'en accroître le rendement, il a été prévu d'ajouter plusieurs mandats obligataires dits « satellites ». Au 31 décembre 2025, nous avons deux mandats de gestion active en obligations de sociétés mondiales, deux investissements dans des fonds de dettes privées de sociétés canadiennes, deux investissements dans des fonds de dettes hypothécaires à court terme en Amérique du Nord et un investissement dans un fonds obligataire mondial.

Actions canadiennes

Cette classe d'actif est gérée par deux gestionnaires spécialisés ayant des mandats en actions canadiennes de grandes capitalisations et deux gestionnaires ayant des mandats en actions canadiennes de petites capitalisations. Le tableau suivant décrit la répartition des placements par secteur des quatre gestionnaires à l'intérieur de cette classe d'actif. Les actions de petites capitalisations représentent environ 29 % du portefeuille d'actions canadiennes.

Au 31 décembre 2025

Secteur d'activités des placements en actions canadiennes	Portefeuille %	Indice de référence S&P/TSX (composé) %
Énergie	14	14,8
Matériaux de base	16	18,1
Produits industriels	12	10,5
Biens de consommation discrétionnaire	7	3,3
Biens de consommation courante	6	3,3
Soins de santé	2	0,3
Services financiers	25	33,1
Technologie de l'information	6	9,7
Services de télécommunication	4	2,0
Services publics	4	3,4
Immobilier	4	1,5
Total	100	100

Actions étrangères

La structure de gestion en actions étrangères comprend maintenant neuf mandats avec la répartition suivante :

Répartition des portefeuilles au 31 décembre 2025

Mandats	Portefeuille %
Actions mondiales (3 mandats)	17,4
Actions américaines de grandes capitalisations (1 mandat)	4,1
Actions américaines de petites capitalisations (1 mandat)	2,7
Actions EAEO de grandes capitalisations (1 mandat)	3,3
Actions européennes de petites capitalisations (1 mandat)	1,6
Actions asiatiques de petites capitalisations (1 mandat)	1,2
Actions de pays émergents (1 mandat)	3,7
Total	34,0

Les mandats en actions mondiales, actions américaines de grandes capitalisations, actions EAEO et actions européennes peuvent allouer un pourcentage de leurs investissements à des actions de pays émergents.

Répartition géographique des actions étrangères au 31 décembre 2025

	Portefeuille %	Indice de référence MSCI ACWI %
États-Unis	51	62,7
Europe développée excluant le Royaume-Uni	19	11,2
Royaume-Uni	3	3,3
Japon	6	5,5
Pacifique excluant le Japon	4	2,5
Pays émergents	14	11,3
Autres pays	3	3,5
Total	100	100

Produits alternatifs

Cette classe d'actif est composée de quatre grandes catégories : les stratégies à rendement absolu, les fonds privés en infrastructures et en immobilier ainsi que des mandats variés de dettes privées.

Mandats en produits alternatifs au 31 décembre 2025 en % des actifs totaux

Stratégies à rendement absolu	%
BlackRock (fonds de fonds)	3,8
Bridgewater	0,6
Gestion d'actifs Bastion	0,8
PGEQ Alternatif	0,3
Fonds en infrastructure	
CUBE Infrastructure II et III	1,1
Global Infrastructure Partners II, III, IV, V et Polaris	1,7
DWS Pan-European Infrastructure Fund I, II, III, IV et III Compass	1,5
Ardian Infrastructure IV, V, VI et American IV, V	1,1
Archmore International Infrastructure Fund II	0,0
New American Bridges Fund I	0,3
IFM Investor	0,5
Ares ASIS III	0,1
Fonds d'immobilier	
BlackRock Asia Property IV, V et VI	0,8
BlackRock Europe Property IV, V et VI	0,6
BlackRock US Property	0,8
DWS (REIT)	2,1
Guardian Capital Real Estate Fund	1,3
Hancock Timberland and Farmland	0,7
Brookfield SERP III, IV et V	1,2
DSF multi-résidentiel	0,1
Lone Star REF VII	0,0
Fonds de dettes privées	
Amerra Capital Management II, III et Annexe II	0,2
Clarion Partners DIF I	0,1
CVC Credit Partners I, II, III, co-invest II et co-invest III	0,8
First Eagle DL III, IV et V	0,6
MBI/TEC I et II	0,4
Ares Capital III, IV et V	0,7
Penfund Capital VI et VII	0,4
Tikehau TDL IV et V	0,4
Neuberger PD IV	0,4
Sagard CP II	0,4
Fortress Credit Opps Fonds VI	0,3
Total produits alternatifs	24,1

Gestion des devises

Afin de se protéger contre les fluctuations des taux de change, la Caisse commune applique une couverture dynamique partielle de son exposition au dollar américain (« USD ») et à l'euro (« € »).

Les rendements

A) PAR CLASSE D'ACTIF

Portefeuille	Caisse commune	Rendement des indices	Indices
Marché monétaire	3,9	2,8	FTSE/TMX 91 jrs
Revenus fixes	4,4	2,6	FTSE/TMX-U
Actions canadiennes	28,0	31,7	S&P/TSX
Actions étrangères	12,9	16,6	MSCI ACWI (\$ CAD)
Produits alternatifs	6,4	6,5	Indice sur mesure

FTSE/TMX 91 jrs : FTSE/TMX – Bons du Trésor 91 jours

FTSE/TMX-U : FTSE/TMX Universel

S&P/TSX : S&P/TSX Composé

MSCI ACWI : Morgan Stanley All Country World Index

Indice sur mesure : 45 % FTSE/TMX Bons du Trésor 91 jrs + 3,75 %, 20 % FTSE/TMX Canada Univers Soc.,
20 % FTSE EPRA/NARAIT Dév., 15 % DJ Brookfield Global Infrastructure

B) HISTORIQUE

Rendements annuels	%
2016	8,1
2017	9,2
2018	-0,4
2019	13,8
2020	6,6
2021	10,3
2022	-4,5
2023	9,5
2024	12,8
2025	10,0

Rendements annualisés au 31 décembre 2025	%
10 ans	7,4
9 ans	7,3
8 ans	7,1
7 ans	8,2
6 ans	7,3
5 ans	7,5
4 ans	6,8
3 ans	10,8
2 ans	11,4
1 an	10,0

C) ÉVOLUTION DE L'AVOIR

Actif net au 1^{er} janvier 2025

(En milliers de dollars)

10 915 136

+ Revenus de placements	353 558
+ Modification de la juste valeur des placements	735 922
= Total des revenus	1 089 480
- Honoraires professionnels et frais d'administration	64 249
= Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités	1 025 231
- Retraits nets	382 288

Actif net au 31 décembre 2025

11 558 079

D) CROISSANCE DE L'ACTIF

(En milliers de dollars)	Actif au début	+	Croissance nette	=	Actif à la fin
2016	5 748 746		2 147 877 ¹		7 896 623
2017	7 896 623		552 318		8 448 941
2018	8 448 941		(230 285)		8 218 656
2019	8 218 656		859 666		9 078 322
2020	9 078 322		326 609		9 404 931
2021	9 404 931		656 674		10 061 605
2022	10 061 605		(722 720)		9 338 685
2023	9 338 685		599 997		9 938 682
2024	9 938 682		976 454		10 915 136
2025	10 915 136		642 943		11 558 079

¹ Inclus les actifs reçus des régimes d'origine en 2016.



Rapport de l'auditeur et états financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres de la Commission de la caisse commune

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la caisse commune (ci-après « la Caisse »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2025 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Direction du bureau des régimes de retraite et des membres de la Caisse à l'égard des états financiers

La Direction du bureau des régimes de retraite est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction du bureau des régimes de retraite qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction du bureau des régimes de retraite, le président et les membres de la Commission de la caisse commune ont l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux membres de la Caisse de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du bureau des régimes de retraite, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du bureau des régimes de retraite du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au président et aux membres de la Commission de la caisse commune notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Montréal

Le 13 mars 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126944

La Commission de la caisse commune Régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

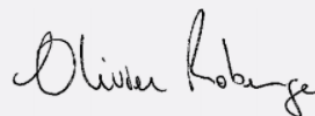
	2025	2024
(En milliers de dollars canadiens)	\$	\$
ACTIFS		
PLACEMENTS		
ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS (note 3)	11 536 231	10 895 164
CRÉANCES		
Intérêts courus	21 815	20 141
Dividendes à recevoir	11 305	11 220
	33 120	31 361
TOTAL DES ACTIFS	11 569 351	10 926 525
PASSIFS		
CHARGES À PAYER	11 272	11 389
TOTAL DES PASSIFS	11 272	11 389
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS	11 558 079	10 915 136

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission de la caisse commune



Richard Audet
Président



Olivier Roberge
Trésorier

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
(En milliers de dollars canadiens)	\$	\$
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		
Modification de la juste valeur des placements et autres instruments financiers (note 3)	735 922	883 546
Revenus de placements		
Intérêts		
Obligations	116 135	103 965
Effets à court terme	7 388	11 118
Dividendes	104 266	112 390
Distributions des fonds de dettes privées canadiens et étrangers	62 258	75 013
Distributions des fonds de placements alternatifs	63 511	80 919
TOTAL DES PRODUITS	1 089 480	1 266 951
CHARGES		
Honoraires professionnels et frais d'administration	64 249	56 436
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS	1 025 231	1 210 515

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
(En milliers de dollars canadiens)	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 915 136	9 938 682
Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités	1 025 231	1 210 515
Retraits nets des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal	(382 288)	(234 061)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'UNITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	11 558 079	10 915 136

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
(En milliers de dollars canadiens)	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités	1 025 231	1 210 515
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Augmentation des placements	(701 868)	(880 622)
Intérêts courus	(1 674)	(2 363)
Dividendes à recevoir	(85)	2 310
Charges à payer	(117)	656
VARIATION DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	321 487	330 496
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Retraits nets des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal	(382 288)	(234 061)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(382 288)	(234 061)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(60 801)	96 435
Écart de conversion sur la trésorerie et équivalents	(1 183)	6 516
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (note 3)	412 307	309 356
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 3)	350 323	412 307
AUTRES INFORMATIONS		
Intérêts reçus	121 849	112 720
Dividendes reçus	104 181	114 700

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Notes complémentaires

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La *Commission de la caisse commune* (ci-après « la Caisse »), créée par le règlement du *Conseil de l'ancienne Ville de Montréal* (« la Ville ») numéro 8932, est en exploitation depuis le 1^{er} juillet 1984 et par son statut, est exempte d'impôt en vertu de l'article 248 (1) et de l'article 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'adresse du siège social de la Caisse est le 630, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec).

Les commissions des six régimes de retraite agréés de la Ville de Montréal ont octroyé un mandat administratif à la Ville de Montréal en déléguant la préparation des états financiers à la *Direction du bureau des régimes de retraite* (ci-après « le délégataire »).

Cette Caisse a pour but d'administrer les placements et les excédents de liquidités des régimes de retraite des employés de la Ville (« les régimes »). La participation des régimes dans la Caisse est représentée par des unités attribuées à chacun des régimes selon les apports (retraits) à la Caisse, les revenus nets de placements et la modification de la juste valeur des placements.

La valeur de chaque unité demeure fixée à 1 075,50 \$ depuis le 31 décembre 1990 puisque la variation de la juste valeur est attribuée en unités de participation additionnelles depuis cette date.

L'attribution des nouvelles unités s'effectue la première journée de chaque mois au prorata des unités déjà détenues par chacun des régimes à la fin du mois précédent.

La Caisse doit gérer et effectuer le placement de ses actifs conformément aux normes édictées par *Retraite Québec* et celles de la politique de placement des régimes.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, y compris les états comparatifs ont été approuvés et autorisés pour publication par la Commission de la caisse commune, le 13 mars 2026.

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

a) Mode de présentation et adoption des normes *IFRS* de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur et sont dressés conformément aux *Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB)* («normes *IFRS* de comptabilité»).

b) Entité d'investissement

La Caisse répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'*IFRS 10*, car les conditions suivantes sont remplies :

- La Caisse obtient les excédents de liquidités des détenteurs d'unités dans le but d'offrir des services de gestion d'investissements;
- La Caisse déclare aux détenteurs d'unités que son activité d'investissement a pour but de générer des rendements et de procurer des revenus d'investissements conformément à sa mission;
- La Caisse mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi la Caisse ne prépare pas d'états financiers consolidés.

c) Filiale

La participation dans la filiale, en propriété exclusive, 4272675 Canada inc. est comptabilisée à la juste valeur et comprend les placements suivants :

- Global Infrastructures Partners – CL.P, détenu à 1,7 % (1,7 % en 2024);
- Global Infrastructures Partners II – CL.P, détenu à 1,5 % (1,5 % en 2024);
- UBS International Infrastructures Fund II, détenu à 3,9 % (3,9 % en 2024).

Ces placements sont présentés sous la rubrique « *Investissements dans des fonds d'infrastructures* » à la note 3.

d) Estimations comptables et jugements critiques

Pour dresser les états financiers conformément aux *IFRS*, le délégataire doit établir des estimations et poser des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés dans l'*état de la situation financière* et l'*état du résultat global*. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que le délégataire possède des événements en cours et sur les mesures que ce dernier pourrait prendre à l'avenir. Le délégataire estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers présentent par conséquent une image fidèle de la situation financière de la Caisse ainsi que de sa performance financière. Les paragraphes suivants présentent les estimations comptables et les jugements critiques les plus importants.

Juste valeur des instruments financiers :

La Caisse évalue ses placements au cours de clôture conformément aux *IFRS* qui indiquent que la valeur des placements doit correspondre à un prix compris dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, les *IFRS* stipulent alors que la Caisse doit déterminer le cours en considérant le caractère le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances. Le délégataire a pris position que lorsqu'une telle situation se produit, les placements sont évalués au cours acheteur.

La Caisse détient également des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs. Pour ces derniers, le délégataire évalue les placements selon les informations fournies par les gestionnaires.

e) Instruments financiers

I) Classification des instruments financiers :

La Caisse classifie ses instruments financiers dans les catégories suivantes conformément à *IFRS 9 – Instruments financiers*.

- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN):

Les actifs financiers à la JVRN comprennent les actifs financiers qui sont classés à la juste valeur, soit l'ensemble des placements et autres instruments financiers de la Caisse, étant donné qu'ils sont gérés sur une base de juste valeur selon la stratégie d'investissement. Les actifs et passifs financiers à la JVRN comprennent les engagements de prêts qui sont désignés à la JVRN ainsi que les instruments financiers dérivés sur devises qui sont détenus à des fins de transactions.

- Actifs financiers au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes et déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les dividendes à recevoir et les intérêts courus sont classés dans cette catégorie.

Les actifs financiers au coût amorti doivent être dépréciés du montant des pertes de crédits attendues. Étant donné l'échéance très courte de ces actifs financiers, la solidité financière des contreparties impliquées et l'historique des pertes encourues, la Direction estime que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les actifs au coût amorti.

- Passifs financiers au coût amorti :

Cette catégorie inclut tous les passifs financiers, sauf ceux classés à la JVRN. La Caisse inclut dans cette catégorie les charges à payer.

II) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation de la juste valeur :

Évaluation initiale :

Lors de l'évaluation initiale, tous les instruments financiers de la Caisse sont évalués à la juste valeur.

Toutes les opérations de placements sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Tous les titres sont inscrits à la date de transaction de l'opération.

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par la Caisse sont constatés à l'état du résultat global de la période considérée.

Évaluation subséquente :

Les actifs et passifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur. Tout changement dans la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisé au poste « *Plus-value (moins-value) non réalisée dans la valeur des placements* ».

L'écart entre la valeur d'un actif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements et autres instruments financiers est constatée au poste « *Modification de la juste valeur des placements* » dans l'état du résultat global.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Étant donné l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur valeur au coût amorti se rapproche de la juste valeur.

Décomptabilisation :

Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits contractuels aux flux de trésorerie des investissements ont expiré ou que la Caisse a transféré d'une manière substantielle le risque ainsi que l'avantage financier de sa participation (propriété). Les passifs financiers sont décomptabilisés quand une entente contractuelle spécifie que l'obligation face à ce passif est acquittée, annulée ou expirée.

III) Placements :

- Les effets à court terme comprennent des instruments financiers dont les échéances ne dépassent pas douze mois. Ils sont évalués à la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché.
- Les obligations sont évaluées selon les prix obtenus d'intervenants reconnus sur le marché. Les valeurs obtenues correspondent au cours de clôture lorsque ce dernier est disponible.
- Les investissements dans des fonds de dettes privées canadiens et étrangers sont généralement effectués en vertu de conventions de sociétés en commandite. La juste valeur de ces investissements est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité. Des états financiers de chaque fonds sont audités par des auditeurs indépendants et sont obtenus lorsque disponibles.
- Les actions cotées en bourse sont évaluées au cours de clôture.
- Les investissements dans les fonds de stratégies à rendement absolu s'effectuent par le biais de fonds et de fonds de fonds à stratégies à rendement absolu. La juste valeur de ces investissements est fournie par les administrateurs des fonds et est basée sur les valeurs cotées en bourse. Des états financiers de chaque fonds et chaque fonds de fonds sont audités par des auditeurs indépendants et sont obtenus lorsque disponibles.
- Les investissements dans les fonds d'infrastructures et dans les fonds immobiliers privés sont constitués de placements sur les marchés privés, généralement, effectués en vertu de conventions de sociétés en commandite. La juste valeur de ces investissements est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité. Des états financiers de chaque fonds sont audités par des auditeurs indépendants et sont obtenus lorsque disponibles.
- La gestion du risque lié à la fluctuation des devises est effectuée par l'entremise d'instruments financiers dérivés sur devises. Ces derniers comprennent des contrats de change à terme et des options sur devises.
 - Les contrats de change à terme sont des engagements permettant d'échanger une devise à une date donnée pour une quantité et un prix établi dans le contrat. Il s'agit de contrats de gré à gré dont les conditions sur mesures sont négociées directement entre les parties sur des marchés non cotés.
 - Les options sur devises sont des ententes de gré à gré négociées sur des marchés non cotés. Selon ces ententes, le vendeur octroie à une contrepartie le droit, mais non l'obligation d'acheter ou de vendre une devise à une date future et à un taux de change prédéterminé.

f) Constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont comptabilisés au moment où le droit de recevoir le paiement est établi, lequel correspond à la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

g) Conversion de devises

Les apports nets à la Caisse sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Caisse. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date d'évaluation. Les écarts de conversion sur les placements sont inclus à l'état du résultat global au poste « *Modification de la juste valeur des placements* ».

h) Opérations conclues avec des parties liées

Les opérations conclues avec des parties liées dans le cours normal des activités sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

i) Prêts de titres

La Caisse peut prêter des titres aux termes d'un contrat prévoyant les restrictions définies par la législation canadienne en valeurs mobilières. Les garanties détenues se composent d'obligations gouvernementales et de titres admissibles. Le revenu provenant du prêt de titres, le cas échéant, est comptabilisé à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Les titres prêtés restent inscrits à l'état de la situation financière à titre de placements. La juste valeur des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement.

j) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « *Trésorerie et équivalents de trésorerie* » comprend l'encaisse et les dépôts à vue de même que les autres placements à court terme très liquides dont l'échéance est au maximum 90 jours à partir de la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie futurs en fonction des taux de rendement prévus.

3. PLACEMENTS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

La répartition des placements et autres instruments financiers de la Caisse se détaille comme suit au 31 décembre :

	2025		2024	
(En milliers de dollars)	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Autres instruments financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	350 323	351 086	412 307	411 315
Placements				
Effets à court terme	638	628	608	628
Titres à revenus fixes				
Obligations canadiennes	2 178 290	2 242 562	1 990 940	2 034 865
Obligations étrangères	845 483	815 461	788 856	758 506
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	873 224	865 048	938 309	905 206
Actions				
Canadiennes	1 173 342	922 062	1 072 620	916 845
Étrangères	3 869 608	2 886 393	3 624 373	2 634 540
Sociétés de placements immobiliers	236 683	219 448	243 199	223 348
Instruments financiers dérivés sur devises	5 514	0	(40 414)	0
Placements alternatifs				
Investissements dans des fonds de stratégies à rendement absolu	635 882	552 860	605 095	552 844
Investissements dans des fonds d'infrastructures	724 272	616 109	642 305	573 326
Investissements dans des fonds immobiliers privés	642 972	597 897	616 966	560 010
Total	11 536 231	10 069 554	10 895 164	9 571 433

Au 31 décembre 2025, la valeur des titres prêtés s'établissait à 766 748 000 \$ (587 686 000 \$ en 2024) tandis que la valeur des garanties détenues s'élevait à 823 837 000 \$ (635 965 000 \$ en 2024). Les revenus provenant des prêts de titres représentent 1 157 000 \$ en 2025 (1 051 000 \$ en 2024) et sont présentés dans les revenus des effets à court terme.

La modification de la juste valeur des placements et autres instruments financiers se détaille comme suit au 31 décembre :

	2025	2024
(En milliers de dollars)	\$	\$
Modification de la juste valeur des placements et autres instruments financiers		
Gains réalisés sur la vente de placements et autres instruments financiers	554 886	405 051
Gains sur devises	69 377	44 537
Pertes réalisées à l'échéance des contrats de change	(31 287)	(43 397)
Variation Plus-value non réalisée	142 946	477 355
Total	735 922	883 546

L'incidence de la variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers et de la variation pour taux de change est présentée à titre de plus (moins) value non réalisée de la valeur des placements et autres instruments financiers. Ce montant est inclus au poste « *Modification de la juste valeur des placements* » et se détaille comme suit :

	Plus-value (moins-value) non réalisée au 31-12-25 ¹	Plus-value (moins-value) non réalisée au 31-12-24 ¹	Variation Plus-value (moins-value) non réalisée 2025	Variation Plus-value (moins-value) non réalisée 2024
(En milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$
Autres instruments financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(763)	992	(1 755)	1 283
Placements				
Effets à court terme	10	(20)	30	(1)
Titres à revenus fixes				
Obligations canadiennes	(64 272)	(43 925)	(20 347)	23 445
Obligations étrangères	30 022	30 350	(328)	23 835
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	8 176	33 103	(24 927)	33 485
Actions				
Canadiennes	251 280	155 775	95 505	55 004
Étrangères	983 215	989 833	(6 618)	283 065
Sociétés de placements immobiliers	17 235	19 851	(2 616)	11 687
Instruments financiers dérivés sur devises	5 514	(40 414)	45 928	(66 916)
Investissement dans un fonds commun équilibré	0	0	0	(5 029)
Placements alternatifs				
Investissements dans des fonds de stratégies à rendement absolu	83 022	52 251	30 771	44 755
Investissements dans des fonds d'infrastructures	108 163	68 979	39 184	41 912
Investissements dans des fonds immobiliers privés	45 075	56 956	(11 881)	30 830
Total	1 466 677	1 323 731	142 946	477 355

¹ Plus-value (moins-value) non réalisée depuis la détention initiale des placements et autres instruments financiers.

Hiérarchie relativement à l'évaluation de la juste valeur selon les trois niveaux suivants :

Les tableaux suivants représentent les placements de la Caisse selon une hiérarchie basée sur l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. Cette hiérarchie est constituée de trois niveaux établis selon les critères suivants :

Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs financiers identiques;

Niveau 2 : Des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : Des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif.

La répartition des placements de la Caisse au 31 décembre 2025 s'établit comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2025 Juste valeur totale
(En milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$
Autres instruments financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	350 323	0	0	350 323
Placements				
Effets à court terme	599	39	0	638
Titres à revenus fixes				
Obligations canadiennes	1 435 948	742 342	0	2 178 290
Obligations étrangères	13 413	832 070	0	845 483
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	0	0	873 224	873 224
Actions				
Canadiennes	1 173 342	0	0	1 173 342
Étrangères	2 624 855	1 244 753	0	3 869 608
Sociétés de placements immobiliers	236 683	0	0	236 683
Instruments financiers dérivés sur devises	0	5 514	0	5 514
Placements alternatifs				
Investissements dans des fonds de stratégies à rendement absolu	0	635 882	0	635 882
Investissements dans des fonds d'infrastructures	0	0	724 272	724 272
Investissements dans des fonds immobiliers privés	0	0	642 972	642 972
Total	5 835 163	3 460 600	2 240 468	11 536 231

Cette même répartition s'établissait de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2024 Juste valeur totale
(En milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$
Autres instruments financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	412 307	0	0	412 307
Placements				
Effets à court terme	567	41	0	608
Titres à revenus fixes				
Obligations canadiennes	1 236 103	754 837	0	1 990 940
Obligations étrangères	7 168	781 688	0	788 856
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	0	0	938 309	938 309
Actions				
Canadiennes	1 072 620	0	0	1 072 620
Étrangères	2 688 945	935 428	0	3 624 373
Sociétés de placements immobiliers	243 199	0	0	243 199
Instruments financiers dérivés sur devises	0	(40 414)	0	(40 414)
Placements alternatifs				
Investissements dans des fonds de stratégies à rendement absolu	0	605 095	0	605 095
Investissements dans des fonds d'infrastructures	0	0	642 305	642 305
Investissements dans des fonds immobiliers privés	0	0	616 966	616 966
Total	5 660 909	3 036 675	2 197 580	10 895 164

Placements classés dans le niveau 3

Investissements dans des fonds de dettes privées canadiens étrangers :

La Caisse investit dans des fonds de dettes privées au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ces fonds sont composés notamment de prêts commerciaux et d'hypothèques sur des immeubles commerciaux et multi-résidentiels.

Investissements dans des fonds d'infrastructures :

La Caisse investit dans des fonds d'infrastructures distincts situés en Europe et aux États-Unis. Ces fonds sont tous diversifiés au niveau des secteurs d'investissement. Les principaux types d'infrastructures détenues par ces fonds sont les suivants : des aéroports, des ports, des autoroutes, des réseaux ferroviaires, des réseaux de pipeline et d'oléoduc et des infrastructures liées à la gestion des déchets et à la production d'énergies renouvelables.

Investissements dans des fonds immobiliers privés :

La Caisse investit dans des fonds immobiliers privés qui détiennent principalement des propriétés situées en Amérique, en Europe et en Asie dans tous les secteurs de l'immobilier commercial ainsi que dans un fonds d'actif forestier et agricole.

Ces investissements sont principalement effectués par le biais de sociétés en commandite. La juste valeur de ces investissements est égale à la valeur fournie par le commandité dans les derniers états financiers du fonds à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité. Afin de déterminer la valeur des fonds, les commandités utilisent plusieurs hypothèses qui peuvent avoir un impact important sur les valeurs des fonds telles que le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs utilisé par le fonds pour déterminer la valeur d'un placement ainsi que l'utilisation de multiples de BAIIA (*bénéfices avant impôt, intérêts et amortissement*) de secteurs comparables pour déterminer la valeur d'un placement. Pour les investissements dans des fonds immobiliers privés, les immeubles sont évalués en fin d'année par des firmes d'évaluation indépendantes. Ces placements sont peu liquides et sont soumis aux mêmes risques de marchés que l'ensemble des placements de la Caisse. Ils sont donc classés dans le niveau 3.

Transferts entre les niveaux 1 et 2

En 2025, aucun titre n'a été transféré de niveau (aucun en 2024).

Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant montre le rapprochement des instruments financiers classés dans le niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice.

(En milliers de dollars)	2025 \$	2024 \$
Solde au début de l'exercice	2 197 580	2 048 823
Produit de la vente de placements	(228 649)	(302 819)
Achat de placements	249 864	302 089
Gain net réalisé	21 332	43 260
Variation Plus-value non réalisée	341	106 227
Solde à la fin de l'exercice	2 240 468	2 197 580
Plus-value non réalisée incluse dans la juste valeur des titres détenus à la fin de l'exercice	161 414	159 038

Les concentrations de placements par secteurs d'activités et secteurs géographiques se détaillent comme suit :

Secteurs d'activités des placements en actions canadiennes

	2025		2024	
		Juste valeur		Juste valeur
(En milliers de dollars)	%	\$	%	\$
Énergie	14	159 942	13	138 877
Matériaux de base	16	184 634	11	118 066
Produits industriels	12	141 826	13	137 802
Biens de consommation discrétionnaire	7	81 514	7	75 703
Biens de consommation courante	6	73 118	6	67 101
Soins de santé	2	29 490	2	27 102
Services financiers	25	292 768	27	289 267
Technologie de l'information	6	65 362	7	72 575
Services de télécommunication	4	45 362	4	42 947
Services publics	4	51 048	5	49 446
Immobilier	4	48 278	5	52 593
Autres	0	0	0	1 141
Total	100	1 173 342	100	1 072 620

Secteurs géographiques des placements en actions étrangères et de sociétés de placements immobiliers

	2025		2024	
		Juste valeur		Juste valeur
(En milliers de dollars)	%	\$	%	\$
États-Unis	51	2 067 729	54	2 090 724
Europe excluant le Royaume-Uni	19	786 373	17	633 905
Royaume-Uni	3	117 676	3	118 208
Japon	6	261 475	6	243 102
Pacifique excluant le Japon	4	178 849	4	157 848
Pays émergents	14	589 495	13	518 820
Autres pays	3	104 694	3	104 965
Total	100	4 106 291	100	3 867 572

Facteurs de risque

La Caisse est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de la Caisse sont résumés par catégories à la note 2e). La gestion du risque a trait à la compréhension et à la gestion active des risques liés à l'ensemble des secteurs d'activités et de leur milieu d'exploitation connexe. La Caisse, par le biais de la politique de placement de chacun des régimes, prévoit une répartition de l'actif cible entre les placements productifs d'intérêts, les actions, les placements alternatifs et ceux du marché monétaire. La politique de placement de chacun des régimes impose aussi la diversification des placements dans chacune des catégories et fixe des plafonds d'exposition pour chaque placement et contrepartie.

Les principaux risques financiers auxquels la Caisse est exposée sont le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité détaillés ci-après.

Risques de marché

Risque de change

Le risque de change découle du fait que la Caisse investit dans des placements libellés en devises étrangères. Les fluctuations des flux de trésorerie et de la juste valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. Un programme de gestion du risque de l'exposition aux devises étrangères est en place afin de réduire la volatilité des rendements de la Caisse. Le risque lié aux devises étrangères est géré par le biais d'opérations sur des instruments financiers dérivés sur devises. Les instruments financiers dérivés sur devises se présentent comme suit au 31 décembre :

	2025		2024	
(En milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers sur devises	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Contrats à terme de gré à gré				
Dollar américain	1 064 439	20 429	1 136 090	(21 847)
Euro	277 431	(21 563)	277 532	(16 866)
Livre sterling	12 716	(2 499)	12 357	(1 734)
Yen japonais	0	0	(799)	(1)
Autres devises	(11 773)	9 147	1 133	34
Total	1 292 813	5 514	1 426 313	(40 414)

Les expositions au risque de change des placements de la Caisse, nettes des contrats de change, se présentent comme suit au 31 décembre :

(En milliers de dollars)	2025 \$	2024 \$
Principales devises		
Dollar américain	2 323 298	2 476 714
Euro	829 285	611 288
Livre sterling	153 284	147 188
Yen japonais	232 062	208 494
Autres devises	427 748	401 314
Total	3 965 677	3 844 998

Au 31 décembre 2025, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 6,91 % (7,90 % en 2024), ces pourcentages étant établis selon l'écart-type annualisé (10 ans) des variations mensuelles de la devise canadienne par rapport aux quatre devises principales mentionnées au tableau précédent, les autres variables étant demeurées constantes, l'impact sur l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités aurait été de 274,2 millions de dollars (303,9 millions de dollars en 2024). L'exposition au risque de change varie au cours de l'exercice en fonction du volume des transactions réalisées à l'étranger. Néanmoins, l'analyse précédente est considérée comme représentative de l'exposition de la Caisse au risque de change.



Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et sur la juste valeur des placements de la Caisse. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration, à la durée et à la distribution, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt. Toutefois, aucun instrument dérivé n'est acquis pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts est fondé sur les échéances stipulées aux contrats régissant les titres et il se détaille comme suit :

	2025					2024
	2025	Durée jusqu'à l'échéance			2025	
(En milliers de dollars)	Taux de rendement pondéré à l'échéance	Moins de 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Obligations canadiennes						
Gouvernement du Canada	3,16 %	159 550	150 048	56 041	365 639	364 476
Provinces	4,20 %	95 327	180 533	794 449	1 070 309	861 751
Municipalités	3,62 %	102 025	49 535	50 970	202 530	225 109
Sociétés ouvertes	4,53 %	127 550	226 380	149 980	503 910	498 986
Autres	3,67 %	21 347	2 011	12 544	35 902	40 618
Obligations étrangères	5,24 %	254 239	290 727	300 517	845 483	788 856
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	–	777 052	91 788	4 384	873 224	938 309
		1 537 090	991 022	1 368 885	3 896 997	3 718 105

Au 31 décembre 2025, si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué d'environ 5,22 % (5,39 % en 2024), ces pourcentages étant établis selon l'écart-type annualisé (10 ans) des variations mensuelles de l'indice FTSE/TMX Universel, toutes les autres variables étant demeurées constantes, l'impact sur l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités aurait varié d'environ 1 416,6 millions de dollars en 2025 (1 344,2 millions de dollars en 2024). Cette analyse exclut l'impact sur le bénéfice net de la variation de juste valeur liée à la fluctuation des taux d'intérêt de certains fonds de dettes privées canadiens et étrangers détenus par la Caisse au 31 décembre 2025, d'une valeur de 549,2 millions de dollars (616,3 millions de dollars en 2024). Par conséquent, ces fonds exposent indirectement la Caisse au risque de taux d'intérêt. Cette volatilité est considérée comme raisonnablement possible selon les observations de la conjoncture du marché.

Autre risque de prix

Le risque est associé à la fluctuation des flux de trésorerie et à celle de la juste valeur des placements, en actions canadiennes, actions étrangères et en actions de sociétés de placements immobiliers en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. La Caisse investit dans un portefeuille de placement diversifié, conformément aux politiques approuvées par les commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, afin d'atténuer l'impact de l'autre risque de prix. Au 31 décembre 2025, 46 % (45 % en 2024), des placements étaient négociés sur des bourses mondiales. Si sur les bourses mondiales, le cours des actions avait augmenté ou diminué d'environ 11,99 % à la fin de l'exercice (12,19 % en 2024), ces taux étant établis selon l'écart-type annualisé (10 ans) des variations mensuelles des indices TSX et MSCI tous pays (\$ CAD), toutes les autres variables restant constantes, l'impact sur l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités aurait augmenté ou diminué de 633,0 millions de dollars (602,2 millions de dollars en 2024). Cette volatilité est considérée comme une base adéquate pour estimer l'incidence qu'un changement raisonnablement possible du risque de marché aurait pu avoir sur l'évolution de l'actif net à la date de présentation de l'information financière.

Risque de crédit

La Caisse est exposée au risque de crédit si une contrepartie est en situation de défaut ou devient insolvable. La Caisse a prévu des critères en matière de placement conçus de manière à diversifier son risque de crédit. En règle générale, la Caisse est exposée au risque de crédit en raison des titres à revenu fixe, des contrats de change et des placements alternatifs.

L'exposition maximum de la Caisse au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés au 31 décembre tel que décrit dans le tableau suivant :

	2025	2024
(En milliers de dollars)	\$	\$
Catégorie de placements et autres instruments financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	350 323	412 307
Effets à court terme	638	608
Obligations canadiennes	2 178 290	1 990 940
Obligations étrangères	845 483	788 856
Créances	33 120	31 361
Instruments financiers dérivés sur devises	5 514	(40 414)
Total	3 413 368	3 183 658

De plus, le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux effets à court terme est considéré comme négligeable étant donné que ces instruments financiers sont en conformité avec la politique de placements dont les critères exigent de ceux-ci une notation externe de crédit de bonne qualité.

La répartition du portefeuille obligataire par cote de crédit s'établit comme suit au 31 décembre :

Cote de crédit	2025 %	2024 %
AAA	13	13
AA	33	30
A	9	9
BBB	15	14
<BBB	4	4
Non coté ¹	26	30
Total	100	100

¹ Les obligations non cotées sont principalement des obligations d'entreprises à 15 % (19 % en 2024), des prêts hypothécaires à 8 % (7 % en 2024) et des obligations municipales à 3 % (4 % en 2024).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements financiers courants et futurs (voir note 7). Le risque de liquidité est inhérent aux activités de la Caisse et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, notamment les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

La Caisse investit principalement ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés.

Les charges à payer sont exigibles dans un délai inférieur à douze mois.



4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Caisse détient des obligations de la Ville de Montréal, le promoteur des régimes, d'une juste valeur de 25,9 millions de dollars (26,0 millions de dollars en 2024). Le coût de ces obligations est de 27,7 millions de dollars (27,7 millions de dollars en 2024).

La Ville agit à titre de déléataire pour la gestion des opérations de la Caisse. Elle assume la plupart des frais d'administration de la Caisse tels que le salaire des employés de la Ville, les frais d'occupation des locaux et certains honoraires professionnels.

5. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Caisse définit son capital comme étant l'actif net disponible attribuable aux détenteurs d'unités. La Caisse n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital.

Les objectifs de la Caisse en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion dans des titres appropriés selon les politiques de placement de chacun des régimes, et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes.

6. MODIFICATION DES MÉTHODES COMPTABLES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 qui remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Bien qu'IFRS 18 reprend plusieurs des exigences d'IAS 1, elle introduit de nouvelles exigences permettant de mieux structurer les états financiers et fournir des informations plus détaillées et utiles aux investisseurs, notamment :

- Deux nouveaux sous-totaux définis dans l'état du résultat net, soit (1) le résultat d'exploitation et (2) le résultat net avant financement;
- Le classement de tous les produits et charges dans l'état du résultat net dans l'une des cinq catégories;
- Une nouvelle exigence de divulgation des mesures de la performance définies par la direction;
- Une amélioration des principes liés au regroupement et à la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La publication d'IFRS 18 entraîne aussi des modifications corrélatives à d'autres normes IFRS de comptabilité, dont à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée étant permise. IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

La Caisse travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les modifications auront sur les états financiers de base et les notes aux états financiers.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7, intitulées Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (les modifications). Les modifications comprennent :

- Une clarification selon laquelle un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et l'introduction d'un choix de méthode comptable permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement si certaines conditions spécifiques sont remplies. Si une entité choisit d'appliquer cette méthode comptable, elle doit le faire pour tous les règlements effectués au moyen du même système de paiement électronique.
- Des indications supplémentaires sur la manière dont une entité doit évaluer si les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier concordent avec un contrat de prêt de base. Cela vise à aider une entité à appliquer les exigences relatives à l'évaluation des caractéristiques liées à des préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

- Précisions sur ce qui constitue des caractéristiques « sans droit de recours » et quelles sont les caractéristiques des instruments liés par contrat.
- Exigences supplémentaires en matière d'information pour les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et introduction de l'obligation de divulguer les modalités contractuelles qui modifient l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels en cas d'éventualité d'un événement conditionnel qui n'est pas directement liés à des variations des risques et coûts de base liés aux prêts. Les modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Une application anticipée est permise. Si l'entité choisit d'appliquer ces modifications pour une période antérieure, elle soit :
 - (a) soit appliquer en même temps toutes les modifications et l'indiquer;
 - (b) soit n'appliquer que les modifications touchant le classement des actifs financiers pour cette période antérieure et l'indiquer.

Les modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers doivent être appliquées de manière rétrospective selon IAS 8, sauf dans certains cas. La Caisse ne prévoit pas que les modifications auront une incidence importante sur ses états financiers.

7. ENGAGEMENTS

La Caisse s'est engagée à investir dans des placements privés des sommes dont le règlement se fera au cours des prochains exercices et ce, jusqu'en 2030, conformément aux modalités prévues dans les différentes conventions. Les engagements s'établissent comme suit au 31 décembre :

	2025	2024
(En milliers de dollars)	\$	\$
Fonds de dettes privées canadiens et étrangers	351 277	223 329
Investissements dans des fonds d'infrastructures	388 012	275 339
Investissements dans des fonds immobiliers privés	255 507	205 799
Total	994 796	704 467

La juste valeur de ces engagements est nulle au 31 décembre 2025 et 2024.



Sommaires pour les six régimes de retraite

A) ÉVOLUTION DU PLACEMENT EN UNITÉS DE LA CAISSE COMMUNE

(En milliers de dollars)	Cadres		Cols blancs		Cols bleus		Contremaîtres		Pompiers		Professionnels		Total	
	Nombre d'unités	Valeur \$	Nombre d'unités	Valeur \$	Nombre d'unités	Valeur \$	Nombre d'unités	Valeur \$	Nombre d'unités	Valeur \$	Nombre d'unités	Valeur \$	Nombre d'unités	Valeur \$
SOLDE AU 01-01-2025	2 015 792	2 167 984	2 733 063	2 939 408	2 058 435	2 213 845	108 558	116 752	1 846 446	1 985 849	1 386 606	1 491 298	10 148 900	10 915 136
Apports (Retraits)	(22 071)	(23 736)	(38 626)	(41 541)	(29 146)	(31 347)	(2 422)	(2 605)	(17 064)	(18 352)	(5 762)	(6 197)	(115 091)	(123 778)
Revenus nets	11 921	12 821	16 118	17 335	12 141	13 058	638	686	10 928	11 753	8 219	8 839	59 965	64 492
Modification de la juste valeur	4 323	4 649	6 030	6 485	4 536	4 878	247	266	3 926	4 222	2 896	3 115	21 958	23 615
SOLDE AU 31-03-2025	2 009 965	2 161 718	2 716 585	2 921 687	2 045 966	2 200 434	107 021	115 099	1 844 236	1 983 472	1 391 959	1 497 055	10 115 732	10 879 465
Apports (Retraits)	(19 895)	(21 397)	(21 834)	(23 483)	(15 885)	(17 084)	(1 954)	(2 101)	(11 664)	(12 545)	1 187	1 277	(70 045)	(75 333)
Revenus nets	12 931	13 907	17 503	18 824	13 179	14 174	687	739	11 886	12 783	8 989	9 668	65 175	70 095
Modification de la juste valeur	38 271	41 161	51 879	55 797	39 063	42 012	2 026	2 179	35 246	37 907	26 736	28 755	193 221	207 811
SOLDE AU 30-06-2025	2 041 272	2 195 389	2 764 133	2 972 825	2 082 323	2 239 536	107 780	115 916	1 879 704	2 021 617	1 428 871	1 536 755	10 304 083	11 082 038
Apports (Retraits)	(19 675)	(21 161)	(25 619)	(27 553)	(15 452)	(16 619)	(1 861)	(2 002)	(13 845)	(14 890)	(7)	(7)	(76 459)	(82 232)
Revenus nets	14 025	15 084	18 987	20 421	14 318	15 399	738	794	12 922	13 898	9 848	10 591	70 838	76 187
Modification de la juste valeur	78 892	84 848	106 799	114 862	80 550	86 631	4 150	4 463	72 694	78 182	55 434	59 619	398 519	428 605
SOLDE AU 30-09-2025	2 114 514	2 274 160	2 864 300	3 080 555	2 161 739	2 324 947	110 807	119 171	1 951 475	2 098 807	1 494 146	1 606 958	10 696 981	11 504 598
Apports (Retraits)	51 218	55 085	(43 457)	(46 738)	(34 470)	(37 072)	(2 307)	(2 481)	(52 794)	(56 780)	(12 048)	(12 959)	(93 858)	(100 945)
Revenus nets	14 444	15 534	19 562	21 039	14 781	15 897	752	809	13 223	14 221	10 260	11 035	73 022	78 535
Modification de la juste valeur	13 932	14 984	18 875	20 300	14 231	15 307	731	786	12 960	13 939	9 834	10 575	70 563	75 891
SOLDE AU 31-12-2025	2 194 108	2 359 763	2 859 280	3 075 156	2 156 281	2 319 079	109 983	118 285	1 924 864	2 070 187	1 502 192	1 615 609	10 746 708	11 558 079

La valeur marchande d'une unité de la Caisse commune est de 1 075 50 \$.

B) SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES SIX RÉGIMES DE RETRAITE
AU 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers de dollars)	Cadres	Cols blancs	Cols bleus	Contremaîtres	Pompiers	Professionnels	Total
ACTIF							
Placement en unités de la Caisse commune	2 359 763	3 075 156	2 319 079	118 285	2 070 187	1 615 609	11 558 079
Obligation – Ville de Montréal	75 036	96 297	–	3 925	119 174	9 298	303 730
Contrats d’assurance liés aux obligations au titre des prestations de retraite	4 646	1 898	2 150	–	4 379	47	13 120
Cotisations à recevoir	11 061	4 734	10 358	6	7 012	9 322	42 493
Transferts d’autres régimes à recevoir relatifs aux droits résiduels	7 410	241	–	–	34	–	7 685
Autres sommes à recevoir	226	249	220	12	167	113	987
TOTAL DE L’ACTIF	2 458 142	3 178 575	2 331 807	122 228	2 200 953	1 634 389	11 926 094
PASSIF							
Prestations à payer	120	837	1 014	39	49	128	2 187
Charges à payer	56	35	65	–	11	57	224
Cotisations du promoteur perçues d’avance	–	2 159	–	1 662	–	182	4 003
Droits résiduels à payer	–	–	3 952	–	2 855	4 177	10 984
TOTAL DU PASSIF	176	3 031	5 031	1 701	2 915	4 544	17 398
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	2 457 966	3 175 544	2 326 776	120 527	2 198 038	1 629 845	11 908 696
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	2 172 149	2 614 711	2 249 139	103 005	1 855 754	1 343 995	10 338 753
EXCÉDENT	285 817	560 833	77 637	17 522	342 284	285 850	1 569 943
INFORMATION SUR L’ EXCÉDENT PROVISOIRE	285 817	560 833	77 637	17 522	342 284	285 850	1 569 943
Réserve de restructuration	–	–	–	–	(3 397)	(18 616)	(22 013)
EXCÉDENT PROVISOIRE	285 817	560 833	77 637	17 522	338 887	267 234	1 547 930

Ce sommaire est préparé à l’aide des états financiers audités des régimes de retraite de la Ville de Montréal.

C) SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
DES SIX RÉGIMES DE RETRAITE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

(En milliers de dollars)	Cadres	Cols blancs	Cols bleus	Contremaîtres	Pompiers	Professionnels	Total
AUGMENTATION DE L'ACTIF							
Cotisations – Participants							
Service courant	26 656	37 384	29 452	42	26 985	33 976	154 495
Services passés	800	1 213	983	–	410	1 598	5 004
	27 456	38 597	30 435	42	27 395	35 574	159 499
Cotisations – Promoteur							
Service courant	26 656	37 384	29 452	42	26 985	33 976	154 495
Services passés	581	876	911	–	191	348	2 907
Spéciales (acte notarié)	–	–	11 863	–	–	–	11 863
Sommes additionnelles requises pour acquitter les droits	–	–	3 607	–	1 518	–	5 125
Sommes compensatoires aux règlements des transferts interrégimes	8 402	–	–	–	–	–	8 402
Équilibre	852	2 815	4 104	346	–	–	8 117
	36 491	41 075	49 937	388	28 694	34 324	190 909
Cotisations – Participants et promoteur (en parts égales)							
Sommes additionnelles requises pour acquitter les droits	–	–	3 608	–	544	–	4 152
	–	–	3 608	–	544	–	4 152
Caisse commune							
Quote-part des revenus nets et modification de la juste valeur du placement en unités de la Caisse commune	202 988	275 063	207 356	10 722	186 905	142 197	1 025 231
	202 988	275 063	207 356	10 722	186 905	142 197	1 025 231
Modification de la valeur des contrats d'assurance liés aux obligations au titre des prestations de retraite	(914)	(121)	(318)	–	(544)	(4)	(1 901)
Intérêts sur obligation – Ville de Montréal	4 502	5 778	–	236	7 150	558	18 224
Transferts provenant d'autres régimes	81 298	3 062	2 085	–	881	10 098	97 424
Intérêts sur arriérés de cotisations et autres	434	61	133	–	187	325	1 140
AUGMENTATION TOTALE DE L'ACTIF	352 255	363 515	293 236	11 388	251 212	223 072	1 494 678
DIMINUTION DE L'ACTIF							
Prestations de retraite versées	131 889	177 466	137 011	10 765	109 101	59 033	625 265
Indemnités forfaitaires	–	–	–	37	–	–	37
Cessions de droits entre conjoints	133	239	219	–	195	13	799
Transferts à d'autres régimes	5 285	22 895	24 897	–	13 785	27 983	94 845
Remboursements	6 227	7 862	7 405	–	2 573	5 695	29 762
Intérêts sur les droits résiduels	66	4	70	–	178	224	542
Frais d'administration	336	435	590	89	234	363	2 047
Remboursement de créances envers la Ville de Montréal	–	–	–	–	34 421	–	34 421
DIMINUTION TOTALE DE L'ACTIF	143 936	208 901	170 192	10 891	160 487	93 311	787 718
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	208 319	154 614	123 044	497	90 725	129 761	706 960
ACTIF NET DISPONIBLE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 249 647	3 020 930	2 203 732	120 030	2 107 313	1 500 084	11 201 736
ACTIF NET DISPONIBLE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 457 966	3 175 544	2 326 776	120 527	2 198 038	1 629 845	11 908 696

Ce sommaire est préparé à l'aide des états financiers audités des régimes de retraite de la Ville de Montréal.

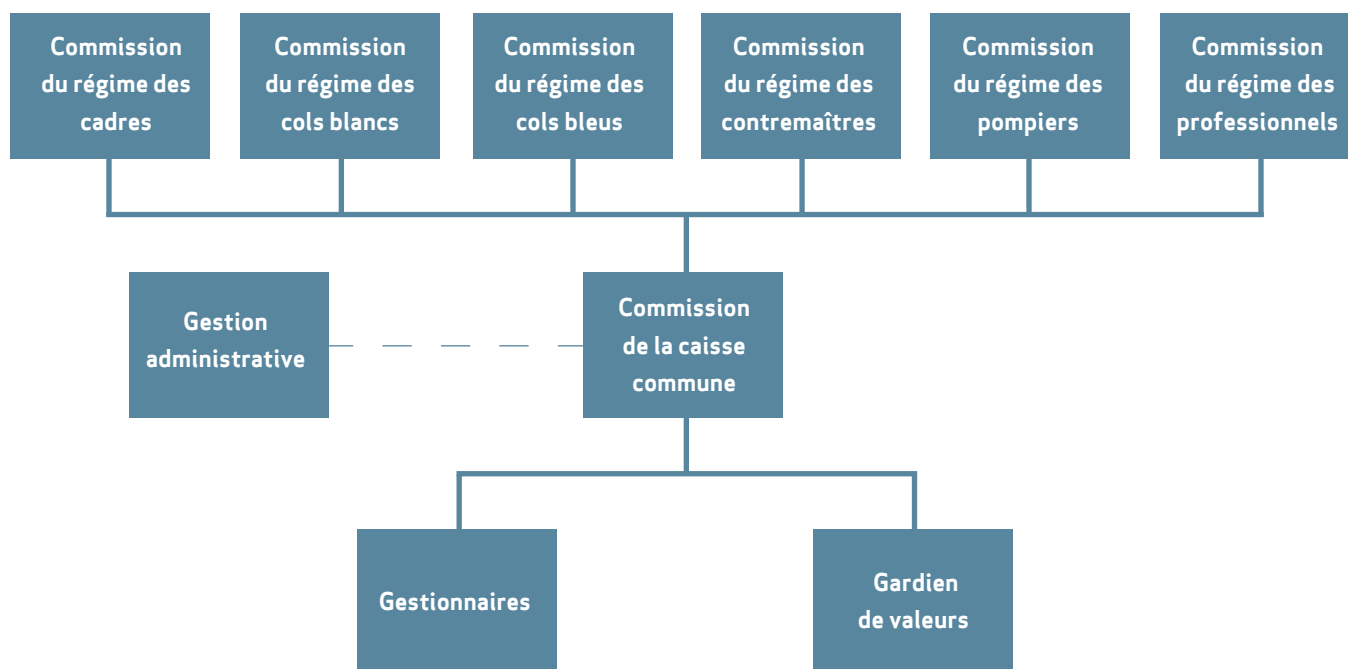
La Caisse commune

A) CONSTITUTION, MISSION ET MANDAT

La Caisse commune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville (la Caisse commune) a été constituée, en vertu du règlement numéro 6296 de la Ville, le 12 décembre 1983. Depuis le 24 septembre 1991, la Caisse commune est régie par le règlement numéro 8932. La Caisse commune regroupe, à des fins de placement, l'actif des six régimes de retraite qui y participent¹. L'administration de la Caisse commune est assumée par la Commission de la caisse commune (la « Commission ») qui est constituée de douze membres. La Commission a pour mission de gérer la Caisse et d'effectuer les placements conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) et selon la politique de placement adoptée par les commissions des régimes de retraite participantes.

- ¹ Régime de retraite des cadres
Régime de retraite des cols blancs
Régime de retraite des cols bleus
Régime de retraite des contremaîtres
Régime de retraite des pompiers
Régime de retraite des professionnels

B) ORGANIGRAMME



C) ADMINISTRATION

La Caisse commune est administrée par une commission composée de deux représentants de chacune des commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal.

Président : Monsieur Richard Audet

Trésorier : Monsieur Olivier Roberge

Secrétaire : Madame Andrée Bellefeuille

Membres :

Mesdames

Ginette Depelteau

Marie-Ève Fortin

Marie Giguère

Linda Lebrun

Messieurs

Richard Audet

Pierre Bergeron

Jacques Brisebois

Simon Campagnoli

Claude Caty

Yvan Rheault

Olivier Roberge

Charles St-Aubin

Auditeur indépendant :

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

D) GESTION FINANCIÈRE

Le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal assurait, en 2025, la gestion financière de la Caisse commune. Le personnel de la Ville gère les placements à court terme, ainsi que la gestion des devises. Les placements en actions, en revenus fixes et autres titres sont confiés à des gestionnaires spécialisés externes. Les valeurs sont confiées à un gardien de valeurs.

Gestionnaires internes

Richard Audet, MBA, FCSI, FICB, CTP

Directeur du financement, placement et trésorerie

Errico Cocchi, M. Sc, CFA

Chef de division du financement, du placement et de la gestion du risque

Medhi Alani

Chargé du financement court terme

Gestionnaires

	AC	AM	AA	EAEO	OC	OE	CT	PA	DEV	EM
Externe										
Gestion d'actifs CIBC										
Optimum Gestion de Placements										
Fiera Capital										
TREZ Capital										
Addenda Capital										
Loomis Sayles										
Franklin Templeton Investments										
Guardian Capital										
Intact Gestion de placements										
Lincluden										
Dixon Mitchell										
Acadian Asset Management										
Arrowstreet										
Walter Scott										
Beutel Goodman										
Van Berkomp et associés										
State Street										
Financière l'Échiquier										
Allianz										
UBS										
BlackRock										
Bridgewater										
Gestion d'actifs Bastion										
P.G.E.Q.										
Ardian Infrastructure										
CUBE Infrastructure										
Global Infrastructure Partners										
United Bridge Partners										
DWS										
Amerra Capital Management										
Clarion Partners										
CVC Credit Partners										
First Eagle Investment Management										
MBI/TEC										
Ares Capital										
Hancock Natural Resource Group										
Penfund Capital										
Tikehau Capital										
Brookfield Asset Management										
Neuberger Berman										
Sagard Credit Partner										
IFM Investors										
Fortress Investment Group										
DSF Group										
Lone Star										
Interne										
Service des finances et de l'évaluation foncière										

Notes explicatives :

AC Actions canadiennes

AM Actions mondiales

AA Actions américaines

EAEO Actions Europe, Australasie, Extrême-Orient

OC Obligations canadiennes

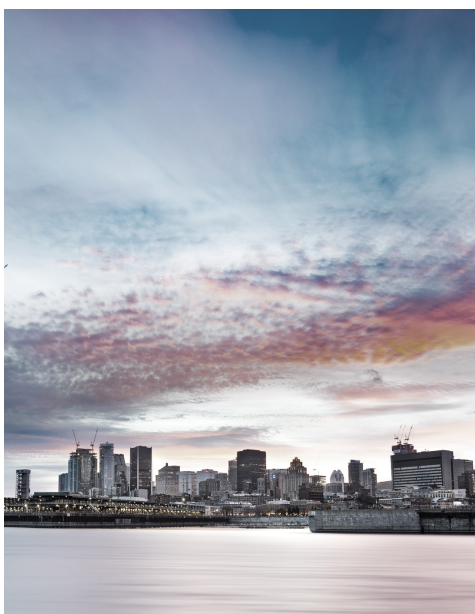
OE Obligations étrangères

CT Court terme

PA Produits alternatifs

DEV Gestion de devises

EM Actions de pays émergents



Publié par la Commission de la caisse commune

Coordination de la production :

Bureau des régimes de retraite de Montréal

Division gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite

Graphisme : fig. communication graphique

Visuel : Ville de Montréal vue du fleuve au couché du soleil par Littleny

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2026

ISBN 978-2-9817521-8-5

Imprimé au Canada



Montréal 